

«Votre Compte Pro» : un nouvel espace en ligne personnalisé pour les entreprises - Modernisation de l'état



La direction générale de la modernisation de l'Etat offre aux entreprises un nouveau service en ligne sur le même modèle que mon.service-public.fr. « Votre compte » pro fédère ainsi un bouquet de services sous un seul identifiant et mot de passe, permettant aux entreprises de réaliser en ligne leurs démarches administratives.

Le succès de mon.service-public.fr

Mon.service-public.fr, fort de son succès avec 1,3 millions des comptes personnels créés, s'étend désormais à de nouveaux segments d'utilisateurs avec Votre Compte Pro dédié aux entreprises.

En tant qu'utilisateurs, les entreprises plébiscitent un usage de l'administration numérique plus simple et plus efficace. A cet effet, l'espace Votre Compte Pro vise à devenir le point unique d'entrée vers les partenaires majeurs des démarches administratives en ligne des entreprises, L'objectif est d'offrir à l'internaute une navigation plus lisible et des options de personnalisations :

- stocker ses documents dématérialisés en toute sécurité ;
- bénéficier d'une information personnalisée grâce aux sites de ses partenaires ;
- accéder à des démarches en ligne.

Un compte unique et personnalisable pour un bouquet de démarches en ligne

Selon les fonctionnalités offertes par les sites partenaires de Votre Compte Pro, il sera bientôt possible d'établir un simple lien avec un site partenaire, voire de fédérer ses comptes. Ainsi, l'entreprise n'aura plus qu'à retenir un seul mot de passe pour toutes ses démarches en ligne. Quant aux informations relatives aux droits et démarches de l'entreprise, elles pourront bientôt être personnalisables en fonction de la taille, de la forme juridique, de la localisation ou encore de l'activité de celle-ci.

Déjà 17 démarches dématérialisées

Depuis son lancement, le 23 novembre dernier, Votre Compte Pro, destiné principalement aux 3,5 millions de petites et moyennes entreprises, permet la réalisation en ligne de 17 démarches de modifications statutaires (transfert de siège social, modification de capital, changement de dirigeant ou encore, depuis début janvier 2011, transformation en EIRL).

Ce bouquet s'étoffera progressivement dans les mois à venir. Ainsi, parmi les prochains services il sera possible pour les professionnels d'accéder gratuitement à la fiche d'identité des entreprises, mais également de fédérer des comptes en ligne avec les principaux partenaires (courant 2011).

[Accédez à Votre Compte Pro](#)